



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/49/L.43
3 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
PREMIÈRE COMMISSION
Point 62 i) de l'ordre du jour

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET : MAÎTRISE DES ARMES CLASSIQUES AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET SOUS-RÉGIONAL

Haïti, Pakistan et Swaziland : projet de résolution

Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 48/75 J du 16 décembre 1993,

Considérant le rôle décisif que la maîtrise des armes classiques joue dans la promotion de la paix et de la sécurité régionales et internationales,

Convaincue que c'est aux niveaux régional et sous-régional que la maîtrise des armes classiques doit principalement être assurée, étant donné que la plupart des menaces pesant sur la paix et la sécurité en cette période d'après-guerre froide interviennent entre États de la même région ou sous-région,

Consciente que le maintien de l'équilibre dans les capacités de défense des États au niveau d'armements le plus bas contribuerait à la paix et à la stabilité et devrait constituer l'un des principaux objectifs de la maîtrise des armes classiques,

Désireuse de promouvoir des accords visant à renforcer la paix et la sécurité régionales au niveau d'armements et de forces militaires le plus bas possible,

Estimant que les États militairement importants, et ceux qui sont dotés de vastes capacités militaires, ont une responsabilité spéciale à assumer pour ce qui est de promouvoir de tels accords visant la sécurité régionale,

Estimant également que l'un des principaux objectifs de la maîtrise des armes classiques devrait être de prévenir la possibilité d'attaques militaires lancées par surprise,

1. Décide de procéder d'urgence à un examen des questions que pose la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;

2. Prie la Conférence du désarmement, pour commencer, d'envisager d'élaborer des principes qui puissent servir de cadre à des accords régionaux sur la maîtrise des armes classiques, et attend avec intérêt un rapport de la Conférence sur la question;

3. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session la question intitulée "Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional".
